

Urt, le 01 septembre 2020

Formation de la sûreté de l'aviation civile

Objectifs pédagogiques du module 11 2 4 (initiale et périodique)

Cette formation est spécifique pour les personnes qui supervisent directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ("superviseurs"). La formation spécifique des superviseurs doit permettre d'acquérir, en plus des compétences des personnes à superviser, les compétences suivantes :

- a) connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer;
- b) connaissance des tâches de supervision;
- c) connaissance du contrôle interne de la qualité;
- d) aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- e) connaissance des procédures d'intervention d'urgence;
- f) capacité à parrainer les autres, à leur donner une formation sur le lieu de travail et à les motiver;

En outre, si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent, cette formation doit également permettre d'acquérir toutes les compétences suivantes :

- g) connaissance de la gestion des conflits;
- h) connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisées.

Selon la réglementation européenne et française en vigueur :

UE 2015/1998 du 5 novembre 2015 et arrêté ministériel du 11 septembre 2013 modifié.

La durée de ce module est de 10h30 + 60 minutes de test.

Une formation périodique doit être dispensée au moins tous les 5 ans.

Prérequis :

Les stagiaires sont inscrits à la formation, par l'employeur, selon leur mission dans le cadre de l'agrément "agent habilité", "chargeur connu" ou du statut "fournisseur connu".

Les stagiaires doivent avoir un casier judiciaire n° 3 vierge. Le comportement et la moralité doivent être sans reproches.

Les personnes recrutées pour effectuer des contrôles de sûreté doivent posséder les capacités et aptitudes physiques et mentales requises pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées de manière efficace et doivent être informées de la nature de ces exigences dès le début du processus de recrutement.